

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6a. ANNEE.

"Le tronc chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNEE. 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, VENDREDI MATIN, 30 NOVEMBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

### RAPPORT

du Comité Spécial de

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

nommé pour s'enquérir des causes et de l'importance de

### L'ÉMIGRATION

QUI A LIEU TOUS LES ANS

du

BAS-CANADA VERS LES ÉTATS-UNIS,

(ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.)

Chambre du Comité, 29 Mai 1849.

Le COMITÉ SPÉCIAL nommé pour s'enquérir des causes et de l'importance de l'émigration qui a lieu tous les ans dans le Bas-Canada vers les États-Unis, de quelle classe de personnes, et s'il est possible, de quel nombre elle a été composée depuis les cinq dernières années, du sort des individus et des familles qui ont ainsi émigré jusqu'à présent, et des moyens les plus propres à prévenir cette émigration à l'avenir, a l'honneur de présenter son rapport comme suit :

Le Comité, dans l'étude des questions importantes que votre honorable chambre l'avait chargé d'examiner, a été troublé et retardé par les tristes événements du vingt-cinq avril dernier ; et la masse des témoignages intéressants recueillis par votre comité a eu le même sort que tous les autres documents publics contenus dans l'enceinte de l'hôtel du parlement.

Le Comité s'est cependant procuré, grâce à la bonne volonté de quelques-unes des personnes à qui il s'était adressé, de nouvelles copies de leur réponses aux questions soumises par votre comité ; et quoiqu'il regrette de ne pouvoir soumettre à votre honorable chambre et au pays tous les renseignements et toutes les suggestions qui lui avaient été ainsi originairement transmises, il a cependant la satisfaction de présenter à votre honorable chambre, annexé à ce rapport, un appendice encore assez volumineux, et qui mérite l'attention la plus sérieuse du gouvernement et de la législature.

C'est une pénible mission pour votre comité, que celle d'informer votre honorable chambre que l'émigration des sujets de sa majesté dans cette province hors des domaines de sa majesté est beaucoup plus considérable qu'on ne le croyait généralement, et menace de devenir une véritable calamité pour le Bas-Canada.

Sans doute que lorsqu'un pays est suffisamment peuplé, lorsque toute l'étendue de son territoire est défrichée, lorsque les ressources de l'agriculture, de l'industrie, des manufactures et du commerce ont toutes été épuisées pour nourrir une population surabondante, qui n'a plus de condition d'existence que la mendicité, sans doute qu'alors l'émigration qui transforme de familles à charge à la vieille société en familles fondatrices d'une société nouvelle, est un bienfait pour le pays qui se trouve ainsi affligé, et pour l'humanité en général.

Mais dans un pays nouveau qui n'a de défriché qu'une partie de son territoire où la population n'est nulle part assez dense pour y présenter le triste spectacle du paupérisme ; dans un pays qui, au lieu d'avoir un excédant de population à repousser appelle au contraire à son secours les bras et les capitaux de l'émigration étrangère le double fait que l'émigration ne s'y fixe qu'en portions peu considérables, et que les natifs eux-mêmes se dirigent en grand nombre vers des pays étrangers, doit éveiller l'attention du législateur et le forcer à se demander si tout est bien dans l'ordre

de choses qu'il a pour mission de diriger et de modifier : si c'est la nature elle-même qui n'offre pas à l'homme de son pays des avantages suffisants pour l'y retenir, ou si ce n'est pas plutôt la société qui a négligé d'exploiter le champ que la nature lui offrait.

Tout en attribuant au climat, aux rayages de la mouche à blé, au mouvement naturel des populations du nord vers le sud, et de l'est vers l'ouest, et à des causes plus ou moins accidentelles et incontrôlables, leur part probable d'influence, votre comité a trouvé des sujets de réflexions très graves pour la législature et le gouvernement exécutif dans d'autres causes de cette émigration qui tombent plus particulièrement dans la sphère d'action de l'un ou de l'autre de ces pouvoirs.

Il serait, sans contredit, absurde de vouloir empêcher ou même détourner ceux des habitants du pays qui peuvent trouver ailleurs des terres d'un accès plus facile, d'une meilleure culture et à meilleur marché, de chercher hors de leur patrie ce que leur patrie leur refuserait. Toute prédication de ce genre tomberait devant les faits et l'instinct du bien-être individuel, si elle n'était accompagnée de mesures pratiques propres à égaliser et à récompenser en faveur du pays les avantages que peuvent offrir d'autres contrées. Mais votre comité croit sincèrement qu'outre la restriction encore très forte qu'offre l'attachement des habitants du pays à ses institutions, à sa société, à ses mœurs, à la patrie enfin, il serait possible au législateur d'adopter des moyens efficaces de colonisation qui seraient également et dans l'intérêt des colons, et dans celui du gouvernement, qui, dans tous les cas, est tenu de fournir à toutes les parties de cette province les meilleures chances possibles dans la rivalité qui anime les diverses contrées de l'Amérique, à croître en population, en richesses et en progrès matériels.

L'expression si forte, si unanime de l'opinion publique en faveur de la colonisation des townships du Bas-Canada, et le succès qui a déjà couronné quelques-unes des entreprises faites sous la direction des associations formées à la voix de quelques prêtres et de quelques citoyens zélés, confirment votre comité dans l'opinion que le mal, quoique très-avancé, n'est pas irréparable, si l'on se hâte d'y porter remède.

Le premier point sur lequel votre comité a dû porter son attention, a été naturellement de constater l'étendue, la marche et les progrès de l'émigration. Voici les données les plus certaines que votre comité a pu recueillir des divers témoignages qui ont été soumis à son examen.

L'émigration a commencé principalement à la suite des insurrections de 1837 et 1838, et s'est bornée alors strictement au district de Montréal et à ces parties du district qui avaient le plus souffert des déprédations exercées à cette époque.

Les travaux de colonisation et de chemin de fer entrepris vers cette époque au États-Unis ont attiré et retenu un grand nombre d'ouvriers que le manque d'ouvrage et la terreur des temps avaient chassés. Quelques cultivateurs qui, s'étant expatriés pour cause politique, avaient gagné les États du Michigan, de l'Ohio, de l'Illinois, dont la culture se poursuivait alors et s'est poursuivie depuis avec tant d'activité et de succès ; frappés de la fertilité de ces terres, firent à leurs amis et à leurs parents qu'ils avaient laissés au Canada, des tableaux exagérés de la prospérité qui les attendait dans ces contrées et n'épargnèrent rien pour les y attirer. Ce fut dans les comtés

de Rouville et de Huntingdon, que l'on remarqua, en 1841, et les années suivantes, les premières émigrations un peu considérables, et comme bon nombre des familles de ces comtés étaient originaires des comtés au-dessous de Québec, et y entretenaient des relations de parenté, c'est de là aussi que l'on a pu tracer plus tard la cause ou peut-être l'occasion des premières émigrations qu'on y a remarquées.

Cette émigration de la population agricole a toujours été en augmentant, ainsi que celle de la population ouvrière de la ville de Montréal, et bientôt de la ville de Québec, où le manque d'ouvrage, par suite de la dépression du commerce de bois, s'est vivement fait sentir ces années dernières ; tandis que les désastreux incendies de 1845 ont forcé sur le champ un certain nombre de familles à émigrer.

L'émigration, dans le district des Trois-Rivières, a suivi une autre marche ; elle a plutôt puisé sa source dans celle qui se fait des townships de l'est par la frontière du Bas-Canada. Ces émigrés se rendent généralement dans les townships d'abord, et de là aux États-Unis.

Un fait qui mérite d'être noté, c'est que grand nombre d'individus des comtés d'Yamaska et de Nicolet sont engagés tous les ans pour aller travailler dans les briqueteries et autres manufactures américaines, ils partent et reviennent tous les ans. A peu près un quart chaque année reste en arrière.

Il se fait aussi des townships une émigration considérable vers les États-Unis ; mais elle est beaucoup plus que compensée par l'émigration qui s'y fait constamment des cultivateurs des États-Unis, de ceux des anciens établissements du Bas-Canada et des émigrés européens.

Beaucoup de cultivateurs canadiens cependant, découragés par le manque de chemins, par les vexations des grands propriétaires, et quelque fois par leur propre faute et leur peu de persévérance, laissent les terres qu'ils avaient commencées à ouvrir et vont s'engager comme garçons de ferme chez les cultivateurs américains. D'un autre côté, bon nombre de natifs des États-Unis, d'Irlandais ou d'Écossais, qui ont réussi dans la culture de leur terre, la vendent, (souvent après en avoir épuisé le sol,) soit à un nouveau colon canadien, soit à un autre émigré des îles britanniques ou des États-Unis, et avec le produit de la vente, ils vont acheter une nouvelle terre dans l'ouest. Les canadiens-français au contraire, lorsqu'ils réussissent dans leur établissement, conservent leur terre et y demeurent.

Une émigration très forte a eu lieu l'année dernière de la ville de Montréal et des comtés près de l'Ottawa. Elle menace de se continuer et même d'augmenter cette année. Elle se compose presque exclusivement d'ouvriers et de journaliers, et des travailleurs connus sous le nom de *raftsmen* ou gens de cages.

A venir jusqu'à ces dernières années, l'émigration dans le district de Québec s'était bornée à la ville et à la partie du comté de Dorchester qui avoisine la frontière. Ces émigrés se rendaient aux États-Unis par la voie de St. Jean, et d'Albany, ou par le chemin de Kennebec. Ce n'est pour bien dire que depuis deux ans que des cultivateurs des comtés de Bellechasse, de l'Islet, et même de Kamouraska, vendent leurs terres pour en acheter de nouvelles dans les États de l'Ouest. Ils se rendent presque tous à Chicago par les canaux et les lacs.

Les premiers habitants qui ont laissé ces comtés pour les États-Unis avaient, dit-on,

des relations de famille avec ceux des colons du district de Montréal qui s'étaient établis dans les environs de Chicago à la suite des troubles. C'est au retour des voyages qu'on fait quelques-uns d'entr'eux qu'ils se sont décidés, eux et quelques autres à partir, et comme on le verra par l'appendice, ce genre d'émigration qui fait sortir du pays des capitaux considérables et une classe aisée et respectable de cultivateurs, menace de prendre un développement fâcheux, un grand nombre de pères de famille ayant déjà vendus leurs propriétés cet hiver, et se proposant de partir dans le cours de l'été.

Il serait bien difficile à votre comité de donner, même d'une manière approximative, le nombre de personnes qui ont émigré aux États-Unis, en le montant des capitaux qui sont ainsi sortis de la province. Comme l'attention publique ne s'est portée que depuis peu sur ce sujet, votre comité a cru devoir se borner à demander aux personnes à qui ils s'est adressé pour obtenir des renseignements, les statistiques des cinq dernières années, seulement. Les réponses ont été généralement vagues et peu satisfaisantes.

Les réponses du clergé du diocèse de Montréal, tel qu'analysées et transmises à votre comité par le secrétaire de S. G. l'évêque de Montréal, portent que mille familles ont émigré du diocèse de Montréal depuis cinq ans, que les deux tiers environ appartiennent à la classe ouvrière, et un tiers environ à la classe agricole, et que les neuf dixièmes appartiennent à l'origine française.

En allouant six individus par famille, cela fait une émigration de 6,000 individus ; mais le fait que l'on ne parle que des familles, indique que l'on n'y comprend point l'émigration qui vont travailler aux États-Unis. Le nombre en est très grand dans le diocèse de Montréal et doit être plus grand que la moitié du chiffre donné. En supposant 4,000 pour le même espace de temps, nous trouvons pour le diocèse de Montréal une émigration de 10,000 individus dans cinq ans ; donnant une moyenne de deux mille par année, dont 900 d'origine française, et 100 d'origine britannique.

L'analyse des réponses du clergé du diocèse de Québec, transmise par le secrétaire de l'association pour la colonisation des townships établie à Québec, donne le nombre d'émigrés dans quelques paroisses, en détail ; mais ne présente point de chiffre approximatif pour la totalité de l'émigration dans ce diocèse, qui comprend les districts de Québec, des Trois-Rivières, de Gaspé, et une partie du district de St. François. Les paroisses nommées sont au nombre de 13, et le chiffre total de leur émigration est de 948. A cela, il faudrait au moins ajouter 205 personnes qui, d'après le témoignage de J. N. Bossé, écuyer, avocat, auraient émigré de la seule paroisse du Cap St. Ignace, dans le comté de l'Islet, l'année dernière, et qui ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus mentionné. L'omission de plusieurs autres paroisses qui, au su de votre comité, ont aussi fourni leur contingent à l'émigration rurale dans le diocèse de Québec à 2,500 individus, ce qui ferait un quart de l'émigration du diocèse de Montréal. L'émigration des ouvriers de Québec, dans le même espace de temps, (de ceux c'est-à-dire qui sont fixés permanentement à l'étranger, car beaucoup reviennent après une absence plus ou moins prolongée), doit être estimée au moins à 1,500. Ce qui donnerait pour le diocèse de Québec, pour les cinq dernières années, 4,000 individus ; ce chiffre, ajouté à celui du diocèse de

Montréal, donnerait un total de 14,000.

Mais votre comité croit ce résultat bien au-dessous de la vérité. La rumeur publique attribue à la seule ville de Montréal, pour l'année dernière seulement, une émigration de 8,000 à 10,000 âmes. Quoiqu'évidemment très exagérée, cette seule supposition suffit à démontrer combien les chiffres ci-dessus sont loin d'être corrects.

Le révérend M. Chiniquy, dans ses réponses, (voir l'appendice,) estime le total de l'émigration du Bas-Canada aux États-Unis, pendant les cinq dernières années, à 70,000. Sans adopter cette supposition qui donne un nombre cinq fois plus grand que le chiffre que l'on peut tirer des réponses du clergé, votre comité est frappé de la force que doit avoir un pareil témoignage dans la bouche d'un prêtre qui dans le cours de ses belles et fructueuses missions, a eu tant d'occasions d'observer et d'apprécier le mouvement des populations. Peut-être le déplacement de la population à l'intérieur seulement, que l'émigration qui se fait des anciens établissements vers les nouvelles colonies des townships de l'Est, de l'Ottawa, du Saguenay et du Rimouski ; que les voyages que font un grand nombre d'ouvriers, de journaliers, et même de cultivateurs qui ne s'absentent que temporairement, ou qui tromper M. Chiniquy, et pourraient rendre compte de la grande différence qui existe sur ce point entre son témoignage et ceux des autres membres du clergé. Tout considéré, votre comité croit rester au dessous de la vérité en portant à 20,000 individus le total de l'émigration pendant les cinq dernières années : ce qui donne une moyenne de 4,000 par année. La-dessus, 2,000 par année appartiendraient au district de Montréal, 1,000 aux districts des Trois-Rivières et de Saint François, et 1 000 aux districts de Québec et de Gaspé. Un tiers de cette émigration appartient à la classe ouvrière, et les deux autres tiers à la classe agricole.

Ce chiffre de 20,000 individus est déjà très alarmant, puisqu'il forme, en supposant la population du Bas-Canada de 800,000 âmes, un quarantième de la population. Les progrès rapides qu'a fait cette disposition à émigrer, et les préparatifs pour une émigration beaucoup plus considérable que l'on a signalés à votre comité, l'engagent à exprimer la crainte que le nombre des émigrés n'augmentent au moins de moitié dans les cinq prochaines années, ce qui formerait, pour une période de dix ans, 50,000 âmes, c'est-à-dire un seizième de la population.

Comme il a été observé ces pertes ne sont point réparées par l'émigration des îles britanniques, qui ne s'arrête que dans une proportion, pour bien dire, insignifiante, et même les anciens colons d'origine britannique laissent aussi eux le Bas-Canada, quoiqu'en proportion un peu moindre.

Les remèdes à appliquer à ce mal seraient donc également dans l'intérêt des deux races d'hommes qui peuplent cette province.

Pour rechercher les causes de l'émigration, il faut la diviser en diverses catégories, et distinguer les causes particulières aux diverses localités et aux diverses classes d'émigrés, et les séparer des causes générales. On trouvera en même temps le sort de chaque classes d'émigrés à l'étranger. Il sera facile de reconnaître quelles sont les causes qui sont en dehors du contrôle du gouvernement, et quelles sont celles que l'action législative ou exécutive peut faire disparaître, ou du moins diminuer notablement.

LA PREMIÈRE CLASSE d'émigrés se compose des ouvriers des villes de Québec